



Crédits à la consommation accordés à un chômeur

Par **David76000**, le **12/10/2008** à **03:22**

Bonjour.

Un de mes amis a contracté 2 crédits à la consommation renouvelables alors qu'il était au chômage. Aucun justificatif de travail ne lui a été demandé et aucun contrôle sur sa situation n'a été effectué.

Les organismes de crédit ne sont-ils pas fautifs de lui avoir accordé ces prêts, et existe-t'il un recours pour les faire annuler?

Merci d'avance de votre réponse

Cordialement